

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

C.C.A.S.



DELIBERATION
du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Saint Martin de Londres

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Nicole Grazioso, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

Présents : Nicole GRAZIOSO, Frédérique JOUVE, Fabienne ARBIEU, Danielle SELENUS, Luc BOUDON, René VERGNES, Jacques VILLARET.

Absents excusés : Jean-Louis RODIER, Martine BRINGUIER

Secrétaire de Séance : Frédérique JOUVE

N° 04/2019

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET CCAS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 517.89 €	5 517.89 €
TOTAL	5 517.89 €	5 517.89 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

D'approuver le budget primitif 2019 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 517.89 €	5 517.89 €
TOTAL	5 517.89 €	5 517.89 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 A St Martin de Londres,
 Nicole GRAZIOSO, Vice-Présidente

